Image not found or type unknown

J'ai retrouvé des actions de mon grand-père

Par **Mateo501**, le **29/09/2010** à **15:37**

Bonjour,
Je ne sais pas si ce message est dans la bonne section ou si il devrait se trouvé sous le droit à la succession.
En vidant ma cave, j'ai retrouvé des actions/titres nominatifs de mon grand père.
Après quelques vérifications sur Internet, cette société existe toujours et réalise un jolie C.A et bénéfices chaque année.
Première question:
Pensez vous que c'est titres numéroté me sont toujours valables ?
Qui dois-je consulter ?

Deuxième question:
Il n'est a aucun moment fait allusion de ces titres dans le testament de mon grand père (il a surement cherché à le cacher à sa nouvelle femme). Mais il y a bien un lien officiel entre lui et moi.
Quelles pourraient être les complications ?

Je vous remercie de vos conseils.
Bonne journée

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **18:27**

A priori, elles appartiennent aux héritiers de votre grand-père et doivent être partagés ainsi.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés